



**Séance ordinaire du 17 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix décembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

**11 - DELIBERATION RELATIVE A LA REMUNERATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES ACM/COLONIES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation des Accueils Collectifs de mineurs pendant les périodes des vacances scolaires, notamment à travers les activités du service municipal dédiées à la Jeunesse et des « colonies de vacances », il convient de fixer les rémunérations des agents recrutés pour assurer lesdites missions, selon la fonction occupée (Cf. Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueil sans hébergement)

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de fixer la rémunération du personnel d'encadrement en référence aux grades et échelons ci-dessous :

**ACM et renfort SMJ**

<b>Fonction</b>	<b>Grade</b>	<b>Echelle</b>	<b>Echelon</b>
Directeur (BAFD ou équivalent)	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C3	10 <sup>ème</sup> échelon
Directeur Adjoint	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	11 <sup>ème</sup> échelon
Animateur diplômé BAFA ou équivalent	Adjoint d'animation	C1	9 <sup>ème</sup> échelon
Animateur non diplômé	Adjoint d'animation	C1	2 <sup>ème</sup> échelon

**Séjours / colonies avec hébergement**

<b>Fonction</b>	<b>Grade</b>	<b>Echelle</b>	<b>Echelon</b>
Directeur (BAFD ou équivalent)	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C3	9 <sup>ème</sup> échelon
Directeur Adjoint	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C3	7ème échelon
Animateur diplômé BAFA ou équivalent	Adjoint d'animation	C1	11 <sup>ème</sup> échelon
Animateur non diplômé	Adjoint d'animation	C1	9 <sup>ème</sup> échelon

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités de rémunération des agents recrutés dans le cadre des ACM / Renfort SMJ / colonies et mini-séjours.

Les crédits sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A**

**Approuve** les modalités de rémunération des agents recrutés dans le cadre des ACM/ Renfort SMJ / colonies et mini-séjours, telles que susmentionnées.

Le Secrétaire de Séance



Bernard MOREL



Pour copie conforme,

Le Maire



Bernard CZECH